

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree du 9 novembre ajournée au 23 novembre 2009 au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, à 19 h heures, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Daniel Leblanc  
Françoise Cormier  
André Picard  
Jean Brousseau  
Sylvie Frigon  
Mario Lasalle

Est également présent Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

**372- 2009**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

M. le Maire ouvre la séance et constate le quorum.

**373-2009**

**DÉPÔT D'UNE LISTE DE COMPTES DES PAIEMENTS AUTORISÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE DÉPENSES**

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal les comptes apparaissant à la liste du 23 novembre 2009 pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits d'une somme de 71 405,32 \$ et payés, tel qu'autorisés par l'article 4 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

**R 374-2009**

**ADOPTION DES COMPTES**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois d'une somme de 20 378,31 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**R 375-2009**

**MANDAT À LA FIRME LBHA & ASSOCIÉS POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDEP**

**ATTENDU QUE** le 2 mars 2009, la municipalité adoptait la résolution R 062-2009 pour retenir les services de la firme LBHA & associés pour présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les plans des travaux pour la réfection du site de dépôt de neiges usées existant, afin d'obtenir leur autorisation;;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de mandater la firme LBHA & associés pour procéder à la demande de certificat d'autorisation au MDDEP;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau et unanimement résolu :

**QUE** la municipalité de Crabtree autorise monsieur Mario Filion, ingénieur de la firme LBHA & associés, à présenter et à signer pour et au nom de la municipalité de Crabtree une de demande de certification d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), concernant le projet d'aménagement du site de dépôt de neiges usées;

**QUE** la municipalité atteste que ce projet de ne contrevient à aucun règlement municipal;

D'autoriser le paiement de 513 \$ au nom du ministère du Revenu pour les frais rattachés à la demande;

**ADOPTÉ**

**R 376-2009**

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA 9<sup>E</sup> RUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES (PRECO)**

Le Conseil municipal prend connaissance d'une offre de services professionnels pour préparer et présenter une demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire dans le cadre du programme PRECO, visant le renouvellement des conduites pour la somme de 2000 \$ excluant les taxes :

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu :

**QUE** le Conseil municipal accorde le mandat de services professionnels à la firme TEKNIKA HBA au montant forfaitaire de 2 000 \$ (excluant les taxes), le tout tel que soumis dans leur offre datée du 23 novembre 2009, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**QUE** les crédits disponibles soient affectés à un poste spécialement créé pour le projet de la 9<sup>e</sup> Rue.

**ADOPTÉ**

**R 377-2009**

**CHANGEMENT DE SIGNATAIRES DES CHÈQUES**

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'informer la Caisse Populaire de Joliette (Centre de services de Crabtree) que les signataires des chèques pour tous les comptes existant et à venir de la municipalité de Crabtree sont les personnes suivantes :

**Signataires réguliers**

Denis Laporte  
Pierre Rondeau

**Signataires remplaçants**

André Picard  
Christian Gravel

**ADOPTÉ**

**R 378-2009**

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2010**

**ATTENDU QUE** l'article 148 du Code municipal stipule que dorénavant avant le début de chaque année civile, le Conseil doit établir le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2010, qui se tiendront le lundi et débuteront à 20 h :

11 janvier	5 juillet
1er février	2 août
8 mars	13 septembre
12 avril	4 octobre
3 mai	1er novembre
7 juin	6 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément à Code municipal.

**ADOPTÉ**

**R 379-2009**

**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA COMBEQ POUR L'INSPECTRICE MUNICIPALE EN 2010**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler l'adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec pour 2010, en inscrivant l'inspectrice municipale, Justine Jetté Desrosiers, dans la catégorie de membre actif au coût de 255 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉ**

**R 380-2009**

**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL EN 2010**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler pour l'année 2010, l'adhésion comme membre actif à l'association québécoise du loisir municipal au montant de 303,92 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉ**

**381-2009**

**AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXATION POUR L'EXERCICE 2010**

Daniel Leblanc, donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement déterminant les différents taux de taxation pour l'exercice financier 2010.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

**R 382-2009**

**ACHAT DE CARTES DE SOUHAITS POUR NOËL**

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers, d'autoriser l'achat de cartes de souhaits de Noël de Julien Froment pour un montant maximum de 200 \$.

**ADOPTÉ**

**R 383-2009**

**SOUPER DE L'ÂGE D'OR**

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers, d'autoriser le don de 100 \$ en prix de présence lors du souper de Noël de l'Âge d'or et que Sylvie Frigon y soit déléguée.

**ADOPTÉ**

**R 384-2009**

**SOUPER DE FÊTE POUR LE DÉPART À LA RETRAITE DU CAPITAINE DANIEL BÉLAIR DE LA SQ**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers, d'autoriser les conseillers qui sont disponibles le 15 janvier à participer au souper de fête soulignant le départ à la retraite du capitaine Daniel Bélaïr responsable du poste de la

Sûreté du Québec pour la MRC de Joliette et de défrayer les frais qui s'y rattachent.

**ADOPTÉ**

**R 385-2009**

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROGRAMME CLIMATSOL**

Le Conseil municipal prend connaissance de deux offres de services professionnels pour la présentation d'une demande d'aide financière au programme ClimatSol du MDDEP visant à réhabiliter des terrains contaminés des lots en bordure de la rivière le long de la 23<sup>e</sup> Rue et de la 4<sup>e</sup> Avenue :

TEKNIKA HBA	2 600 \$
LBHA et associés	3 600 \$

**ATTENDU QUE** l'offre de service TEKNIKA HBA est la plus basse conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu :

**QUE** le Conseil municipal accorde le mandat de services professionnels à la firme TEKNIKA HBA au montant forfaitaire de 2 600 \$ (excluant les taxes), le tout tel que soumis dans leur offre datée du 5 novembre 2009, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**QUE** les crédits disponibles soient affectés au poste 02-130-00-415-00.

**ADOPTÉ**

**R 386-2009**

**PROBLÈME DE POUSSIÈRE - CAMIONNAGE PRODUITS KRUGER**

**ATTENDU QUE** des remorques sont stationnées dans une partie non asphaltée sur la propriété de Produits Kruger;

**ATTENDU QUE** des remorques sont stationnées à d'autres endroits que dans le stationnement de pierre;

**ATTENDU QUE** lors du déplacement de ces remorques une grande quantité de boue est amenée sur la 4<sup>e</sup> Avenue et par conséquent sur d'autres rues avoisinantes;

**ATTENDU QUE** la boue une fois séchée cause une grande quantité de poussière avec le passage des véhicules lourds qui nuit au voisinage;

**ATTENDU QUE** la municipalité a effectué un nettoyage régulier de la 4<sup>e</sup> Avenue entraînant des dépenses récurrentes;

**ATTENDU QUE** le nettoyage régulier de la 4<sup>e</sup> Avenue est insuffisant pour contenir le problème de poussière et qu'une grande quantité de boue s'accumule dans l'accotement créant un problème d'égouttement de l'eau;

**ATTENDU QUE** le problème est récurrent depuis plusieurs années et que l'interlocuteur responsable des aménagements chez Produits Kruger change d'une année à l'autre;

**ATTENDU QU'**une telle situation contrevient au règlement municipal sur les nuisances 2000-059 et le règlement de zonage 99-044 article 9.5.6;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** Produits Kruger soit avisé que la situation est intolérable;:

**QU'**une demande soit faite à Produits Kruger pour qu'ils planifient

d'asphalter leur stationnement et qu'un système de nettoyage des roues de camion soit installé tel que chez Graymont dans la municipalité de Village St-Pierre;

**QUE** la municipalité souhaite régler ce problème récurrent et que Produits Kruger nous fournisse un plan d'action.

**QUE** Produits Kruger soit avisé que la municipalité s'attend à avoir un retour rapide suite à sa demande.

**ADOPTÉ**

**R 387-2009**

**DON À LA FONDATION MÉMOIRE DU CŒUR EN 2009**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder un don de 50 \$ à la fondation Mémoire du Coeur.

**ADOPTÉ**

**R 388-2009**

**DON À LA SOCIÉTÉ ST-VINCENT-DE-PAUL EN 2009**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder un don de 500 \$ à la Société St-Vincent-de-Paul.

**ADOPTÉ**

**R 389-2009**

**ACHAT DE CHÈQUES-CADEAUX**

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier Pierre Rondeau à faire l'achat de chèques-cadeaux des Galeries Joliette pour une somme de 900 \$.

**ADOPTÉ**

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h.**

\_\_\_\_\_  
Denis Laporte, maire

\_\_\_\_\_  
Pierre Rondeau, directeur général  
et secrétaire-trésorier